

<b>I. N. A. O.</b>	
<b>CONSEIL DES AGREMENTS ET CONTROLES</b>	
<b>Séance du 15 juin 2021 -Visioconférence</b>	
<i>Relevé des décisions prises</i>	
2021-102	15 juin 2021

**ÉTAIENT PRESENTS**

**LA PRESIDENTE DU CAC:**

Mme VUCHER

**LA COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :**

Mme PIEPRZOWNIK

**MEMBRES PROFESSIONNELS :**

Mmes LAURENT, PETIT,  
MM DESCLAUX DE LESCAR, FAURE, LECLUSELLE, LEFEVRE M. LUQUET

**PERSONNALITES QUALIFIEES :**

Mmes CHEVENON, JOVINE, MAZE  
MM. D'OZENAY, ROOSE

**REPRESENTANTS DES AUTRES COMITES :**

Mmes BROUEILH, CAILLET-DESMARET  
MM CHEVALIER, REYNARD, RICHARD, SCHYLER, TOBIE

**REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS :**

**La Directrice Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (DGPE) ou son représentant :**

Mme LOUIS,

**Le Directeur Général de l'Alimentation ou son représentant (DGAL) :**

Absent

**La Directrice Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ou son représentant.**

Excusée

**Le Directeur Général de l'Alimentation ou son représentant (DGDDI) :**

M. BOUY

## INVITÉS

Mme LAVAL, M. LAPORTE

## AGENTS INAO :

Mmes GUITTARD, FUGAZZA, CALABUIG, JEANNIN, KEMPEN, LE MOINE, MARTIN  
MM GUIGNONNAT, VILLEGAS

## ÉTAIENT EXCUSÉS

## PERSONNALITES QUALIFIÉES :

Mmes COULON-LEROY, TAFOURNEL

## REPRÉSENTANTS DES AUTRES COMITÉS :

Mmes DELHOMMEL, MARET, MORCHE,  
MM.BERTIN, BRISEBARRE, COSTE, FRAIN, MUSELLEC, PASTORINO, ROLANDEAU, SAINT  
JEAN,

Mme VUCHER ouvre la séance, qui se tient par visioconférence, via l'application Zoom.  
Elle introduit la séance de l'instance dématérialisée.

La vérification de la présence de chacun des membres est possible grâce à la visioconférence et à la réunion téléphonique. Elle procède à l'appel. Elle indique qu'elle espère que la prochaine réunion pourra se tenir en présentiel.

Elle procède ensuite à la désignation d'un animateur (Raphaël BITTON) qui rappelle les règles et modalités utiles au bon déroulement de la réunion en visioconférence. Lors de la connexion et pendant toute la durée de la réunion, chaque membre présent sur Zoom est identifié à l'écran avec ses nom et prénom.

La présidente présente la liste des excusés. Elle constate que le quorum est atteint. Elle s'enquiert d'inscriptions en points divers et n'en constate aucun et rappelle que seuls les membres prennent part aux votes (pas les invités).

<b>2021-102</b>	<b>Validation du relevé des décisions prises par le Conseil des agréments et contrôles du 26 novembre 2020.</b>  Le Conseil des agréments et contrôles a validé à l'unanimité le résumé des décisions prises.
<b>2021-103</b>	<b>Compte rendu analytique de la séance du Conseil des Agréments et contrôles en sa séance du 26 novembre 2020.</b>  Le Conseil des agréments et contrôles a validé à l'unanimité le compte rendu analytique.
<b>2021-104</b>	<b>Lutte contre la propagation du virus COVID 19 et dispositions prises dans le cadre de l'épizootie d'influenza aviaire : Conséquences sur l'organisation des contrôles des opérateurs engagés dans une production de SIQO</b>  L'objectif de cette présentation est de faire le point sur toutes les décisions qui ont été prises à partir du 16 mars 2020, date du confinement, puis au cours de l'année 2020 et des premiers mois de 2021, et les conséquences en matière de contrôles de SIQO.  La note reprend toutes les étapes et décrit toutes les décisions qui ont été actées au cours de cette période, sachant que ces décisions ont été prises dans la constante recherche, pour chaque filière, des points d'équilibre permettant le respect de la réglementation, ou, au moins, la mise en place de dispositif restant en cohérence avec la réglementation, mais

	<p>qui assurent aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la continuité de l'activité économique des opérateurs,</li> <li>- l'exercice d'une concurrence loyale entre opérateurs,</li> <li>- le maintien de la garantie offerte au consommateur.</li> </ul>
<b>2021-105</b>	<p><b>Décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-2 Dispositions de contrôles communes à l'ensemble des labels rouges Volailles fermières de chair (viandes de volaille et préparations de viande de volaille) :</b></p> <p><b>Mme EDELLI</b> présente l'évolution importante proposée dans les conditions de production communes (CPC) « Volailles fermières de chair » Label Rouge, qui sont en cours de modification sur plusieurs points dont, notamment, l'ajout d'un dispositif simplifié permettant d'élargir le champ d'application des CPC à de nouvelles préparations de viande de volailles fermières (viandes crues) par la création d'un répertoire adossé aux CPC et référant les produits autorisés.</p> <p><b>M. VILLEGAS</b> présente les modifications proposées dans les DCC Volailles fermières de chair Labels Rouges, en regard de ce dispositif et des autres modifications. De nombreuses questions sont posées par les membres du CAC, sur l'évolution du dispositif, sur l'étiquetage des produits ou encore sur la contrôlabilité de certains points et sur la réalisation des contrôles. Après un long débat le projet de modification de la décision est soumis au vote.</p> <p><b>Les membres du CAC ont rendu un avis favorable, sur le projet de modifications de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-2 portant Dispositions de contrôles communes à l'ensemble des labels rouges Volailles fermières de chair (viandes de volaille et préparations de viande de volaille).</b></p>
<b>2021-106</b>	<p><b>Décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-8 Dispositions de contrôles communes à l'ensemble des Appellations d'Origine Viticoles</b></p> <p>Suite à l'entrée en application des dispositions de contrôles communes aux AOP de la filière viticole et à l'instruction des premières dispositions de contrôles spécifiques, il est apparu nécessaire d'apporter certaines rectifications sur le document, ainsi que sur le recueil des orientations du CAC. <b>Mme MARTIN</b> présente ce point.</p> <p><b>Les membres du CAC ont rendu un avis favorable à l'unanimité, sur le projet de modifications de la décision de la Directrice INAO-DEC-CONT-8 portant Dispositions de contrôles communes à l'ensemble des Appellations d'Origine Viticoles.</b></p> <p><b>Modification du recueil des orientations du conseil des agréments et contrôles</b></p> <p>Suite à l'entrée en application des dispositions de contrôles communes aux AOP, il n'est plus nécessaire de maintenir dans les orientations du CAC les mesures qui sont reprises dans les DCC. <b>Mme MARTIN</b> présente ce point.</p> <p>Mme LAVAL demande si la modification des orientations du CAC concerne aussi les vins IGP. Il est répondu que la modification ne concerne que les vins AOP. Les dispositions concernées ne seront pas supprimées des orientations du CAC, mais il sera précisé qu'elles s'appliquent aux vins IGP.</p> <p><b>Les membres du CAC approuvent à l'unanimité le projet de modifications des orientations du CAC.</b></p>
<b>2021-107</b>	<p><b>Dispositions de contrôle communes</b></p> <p>Suite à l'instruction et à l'entrée en application de certaines dispositions de contrôles</p>

	<p>communes (DCC) dites « filières » et de certaines dispositions de contrôles spécifiques (DCS), il est apparu nécessaire d'apporter quelques précisions aux documents constituant l'ensemble du système des dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO.</p> <p><b>Directive INAO - DIR - CAC – 6 (Principes généraux du contrôle)</b></p> <p><b>M.VILLEGAS</b> présente ce point.</p> <p><b>Les membres du CAC approuvent à l'unanimité le projet de modifications de la directive INAO-DIR-CAC 6.</b></p> <p><b>INAO-CIRC-2010-04 (Délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés – hors AB)</b></p> <p><b>Mme MARTIN</b> présente ce point. Les membres du CAC prennent connaissance des modifications proposées.</p>
<p><b>2021–108</b></p>	<p><b>Point sur la réforme en Agriculture biologique, partie contrôles</b></p> <p><b>Mme JEANNIN</b> présente ce point qui concerne les avancées des discussions sur les actes secondaires en Agriculture Biologique. Le nouveau règlement de base va entrer en application le 1er janvier 2022, et tous les actes secondaires pour appliquer ce règlement ne sont pas encore disponibles.</p> <p><b>Mme JEANNIN</b> informe de la création d'un groupe de travail avec la Commission européenne et les États membres sur les irrégularités sur des produits bios qui ont fait l'objet d'échanges.</p> <p>L'objectif est que tous les actes secondaires soient disponibles avant l'été pour que chaque État membre puisse avoir un délai de 6 mois pour la mise en place des dispositions. Il ne semble pas que cela soit possible, car des textes paraîtront en septembre, et les textes concernant le commerce avec les pays tiers ne paraîtront qu'à la fin de l'année.</p> <p>Mme JEANNIN fait un tour d'horizon des avancées sur trois chantiers différents :</p> <p>Règles de production ;</p> <p>Contrôle ;</p> <p>Commerce avec les pays tiers.</p> <p>Elle indique enfin que ce document de présentation sera transmis aux membres du CAC.</p> <p><b>M. FAURE</b> alerte les membres du CAC, comme il l'a fait lors du CNAB, sur le projet de la Commission de la base de données des certificats pour 2022, avec émission des certificats dans TRACES. La Commission souhaite que la saisie des données pour l'émission des certificats se fasse dans cette base de données ; or, les organismes de contrôle utilisent leur propre système d'information pour rentrer leurs résultats d'audit et de délivrance de certificat. M. FAURE incite une nouvelle fois ici à ce qu'il n'y ait pas de double saisie pour les organismes de contrôle, que ce soit en Europe ou en pays tiers, et à ce qu'il y ait des mécanismes de téléchargement automatique.</p> <p><b>Mme PIEPRZOWNIK, Commissaire du Gouvernement</b>, fait un point sur le plan d'actions Bio européen.</p>
<p><b>2021–109</b></p>	<p><b>Avancées des travaux sur les Dispositions de contrôles communes en Agriculture biologique et sur la transition pour la mise en place du nouveau règlement</b></p> <p><b>Mme JEANNIN</b> présente ce point. Elle rappelle que deux DCC en agriculture biologique</p>

	<p>sont en application depuis janvier 2020 (DCC stratégie analytique et DCC restauration commerciale). Le groupe de travail nommé par le CAC en novembre 2019 a pour objectif d'étendre les dispositions de contrôle sur tous les points. Elle remercie les membres du groupe de travail pour leur forte implication dans ce travail.</p> <p>Mme JEANNIN fait part des avancées sur les travaux concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les processus de certification : ces travaux sont presque finalisés ;</li> <li>• La Fréquence de contrôles : ce travail est finalisé ;</li> <li>• L'évaluation des risques.</li> </ul> <p>Mme JEANNIN informe des travaux qui restent à faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les points de contrôles : les premiers travaux ont été engagés sur la partie Production Végétale ;</li> <li>• Le traitement des manquements : le catalogue est à revoir avec la publication du règlement d'exécution contrôles ;</li> <li>• Le certificat : le nouveau format sera publié en juillet, ainsi que les modalités de gestion et d'émission de ce certificat, avec la mise en place de la base de données au niveau européen.</li> </ul> <p>Mme JEANNIN évoque la situation du cas particulier du matériel hétérogène biologique, avec ses nouvelles règles et le nouveau type de semences qui ne relèvent pas de la réglementation générale. Il a été prévu que la partie « biologique » soit contrôlée par les organismes de contrôle Bio et la partie « matériel hétérogène » soit contrôlée par le SOC. Il reste à établir les modalités d'échanges d'informations.</p> <p>Mme JEANNIN fait un point sur la transition pour l'agrément et l'accréditation des organismes de contrôle. Elle informe qu'une réunion s'est déroulée entre les OC, l'INAO et le COFRAC, tandis qu'une autre est programmée pour le mois de juin. Ces réunions ont pour but de fixer les modalités de transition.</p>
<p><b>2021-110</b></p>	<p><b>INAO-DIR-CAC-3 (Mise en œuvre des contrôles et traitement des manquements en agriculture biologique) :</b></p> <p>Mme JEANNIN présente ce point. Les modifications proposées concernent le Catalogue National de Traitement des Manquements (CNTM), annexé à cette directive, avec l'ajout d'une précision concernant un manquement lors de l'importation de produits bio, et la suppression d'un manquement relatif à la notification des opérateurs.</p> <p><b>Les membres du CAC approuvent à l'unanimité le projet de modifications de la directive INAO-DIR-CAC - 3.</b></p>
<p><b>2021-111</b></p>	<p><b>Directive INAO - DIR - CAC - 5 (Procédures et modalités d'agrément des organismes de contrôle)</b></p> <p>Mme JEANNIN présente ce point. Il s'agit de mettre à jour la liste d'activités prévues à l'annexe 1 de la directive en ajoutant deux productions suite à la modification du cahier des charges français « Bio » (CC-F) ; ces activités concernent l'élevage de caille de chair (CC-F) et l'élevage de lama alpage (CC-F).</p> <p><b>Les membres du CAC approuvent à l'unanimité le projet de modifications de la directive INAO-DIR-CAC - 5.</b></p>
<p><b>2021-112</b></p>	<p><b>Retour d'information sur les plans approuvés et sur l'activité des formations restreintes</b></p> <p>M.VILLEGAS présente ce point.</p> <p>Entre le 17 novembre 2020 et le 2 juin 2021, 97 plans AB / AO / IGP / LA, dont 58 plans</p>

	<p>LR, 13 plans IGP, 25 plans AO et 7 IG ont été approuvés par la directrice de l'INAO.</p> <p>Durant la même période, 21 plans ont été rendus approuvables, dont 3 plans LR en DCS, 5 plans IGP dont deux en DCS, 12 plans AO et 1 plan IG.</p> <p>La Formation restreinte « Agrément » s'est réunie les 10 décembre 2020 et le 8 juin 2021 et a rendu respectivement un avis réservé et un avis favorable aux demandes d'agrément initial d'organismes certificateurs, pour une activité de certification de produits issus de l'agriculture biologique.</p> <p>La Formation restreinte « Vins, cidres et boissons spiritueuses » s'est réunie le 1er juin et a rendu 1 avis favorable.</p> <p>La Formation restreinte « Agroalimentaires et forestiers » s'est réunie le 8 juin et a rendu 2 avis favorables.</p> <p><b>M.VILLEGAS</b> présente aussi l'avancée du travail sur les DCS et les DCC filières.</p>
2021-113	<p><b>Bilan de la supervision des contrôles</b></p> <p><b>MM. VILLEGAS et GUIGNONAT</b> présentent ce point. Les baisses de réalisation des contrôles externes et internes s'expliquent par le contexte sanitaire de l'année 2020 ; les contrôles ont été suspendus de mi-mars à mi-mai 2020 et lorsque les contrôles ont repris certains ont dû être annulés pour diverses raisons (contrôleur ou opérateur ayant contracté le Covid-19, opérateur vulnérable, entreprise fermée, etc...).</p> <p>De plus pour certaines productions, la période de production s'étendait durant le premier confinement (mars à mai) et par conséquent, les contrôles n'ont pas pu avoir lieu.</p> <p><b>M. LUQUET</b> constate que les mesures d'adaptation, décidées par l'INAO en concertation avec les OC, ont permis de réaliser plus que ce qui aurait pu être imaginé à la même époque l'année dernière. Tout le monde s'est mobilisé, en particulier en fin d'année, pour réaliser le maximum de contrôles. Cela pourrait d'ailleurs avoir une conséquence sur les contrôles en 2021, puisque, même si les choses reviennent petit à petit à la normale, le premier semestre a tout de même été un peu difficile. Pour démarrer l'année 2021, certaines équipes étaient fatiguées et un peu démoralisées. Il pense important d'insister sur la réactivité des organismes de contrôle et l'engagement de tous pour réaliser le maximum de contrôles.</p> <p><b>Mme FUGAZZA</b> souligne le faible pourcentage de contrôles non réalisés. Elle remercie l'ensemble des acteurs pour tout le travail réalisé dans un contexte difficile. Elle invite les représentants d'organismes de contrôle à faire part des difficultés éventuelles rencontrées en 2021.</p>
Points divers	<p><b>Mme la Présidente VUCHER</b> fait un point sur les groupes de travail nommés par le CAC, l'un sur les contrôles organoleptiques en IGP, l'autre sur les contrôles en point de vente. Il a été impossible de les réunir, compte tenu de la charge de travail du Service contrôles. D'autres dossiers ont dû être traités (dispositions agroenvironnementales, réflexions sur les produits transformés en LR, réforme de l'Agriculture Biologique, les audits, ..). Il ne s'agit pas d'un oubli, mais de manque de temps.</p> <p><b>Mme la Présidente VUCHER</b> explique que, par manque de temps également, il n'a pas été possible de faire une présentation sur les demandes d'abaissement de fréquences de contrôles faites en formation restreinte, en dessous des fréquences plancher minimales du CAC, lorsqu'elles existent.</p>
	<p><b>Prochaine réunion du CAC le 23 novembre 2021</b></p>